

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt le vendredi vingt six juin à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace CAMERATA, lieu extra-ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vingt deux juin deux mille vingt.

**PRESENTS :** M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, Mme Marie-Laure GAIN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Christian BARBIER. M. Franck JOSSO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Isabelle TAINGUY, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DAROCHA, M. Thierry QUERO, Mme Carole MIANNEY, M. Sébastien BOURDAIS, Mme Sandrine OLLIC, M. Fabien LORIC

**POUVOIRS :**

**ABSENTS :**

**Secrétaire de séance :** Mme Christine DUBIEZ DAROCHA

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

**Appel nominal**

M. le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil municipal.  
 Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

**Objet : Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Le Conseil municipal DECIDE :

- ⇒ de ne pas procéder au scrutin secret
- ⇒ de nommer Mme Christine DUBIEZ DAROCHA secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2020**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 juin 2020.

**Objet : Vote du Budget primitif 2020**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Monsieur Jean-Pierre LE GAL, expose le contenu du Budget primitif 2020.

Budget primitif

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<i>Fonctionnement</i>	↪ 1 852 961.40 €	↪ 1 852 961.40 €
<i>Investissement</i>	↪ 2 288 397.79 €	↪ 2 288 397.79 €
↪ <b>TOTAL</b>	↪ <b>4 141 359.19 €</b>	↪ <b>4 141 359.19 €</b>

↳ **Budget primitif annexe Lotissement Le Grand Pré**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	↳ 179 359.49 €	↳ 179 359.49 €
Investissement	↳ 0.00 €	↳ 0.00 €
↳ <b>TOTAL</b>	↳ <b>179 359.49 €</b>	↳ <b>179 359.49 €</b>

↳ **Budget primitif annexe Lotissement les Vallons de Kercaër**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	↳ 230 827.00 €	↳ 230 827.00 €
Investissement	↳ 95 968.40 €	↳ 95 968.40 €
↳ <b>TOTAL</b>	↳ <b>326 795.40 €</b>	↳ <b>326 795.40 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- ⇒ D'ADOPTER le budget primitif et les budgets annexes par chapitre pour l'exercice 2020, qui s'équilibrent en dépenses et recettes en section de fonctionnement ou d'exploitation comme en section d'investissement tels que récapitulés ci-dessus et joints à la présente délibération,
- ⇒ DE CONFIRMER que la Commune a décidé de voter son budget par nature accompagné d'une présentation en conformité avec les instructions M14 et M49.
- ⇒ D'autoriser Monsieur Le maire à demander des subventions en liens avec les projets figurant au budget 2020, notamment pour l'installation d'une chaudière Bois, la rénovation du restaurant scolaire, le remplacement des menuiseries à l'Ecole Le Petit Prince.

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2020

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- De VOTER, pour l'année 2020 ainsi qu'il suit, les taux des contributions directes locales, sans augmentation par rapport à l'exercice 2019 :

Taxe	Taux 2019	Base estimée	Produit attendu
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>15,73 %</b>	<b>2 170 000</b>	<b>341 341</b>
<b>Taxe Foncière sur les propriétés bâties</b>	<b>22.28 %</b>	<b>1 508 000</b>	<b>335 982</b>
<b>Taxe Foncière sur les propriétés non bâties</b>	<b>49.74 %</b>	<b>66 900</b>	<b>33 276</b>
<b>Total</b>			<b>673 411</b>

Objet : Attribution des subventions aux associations

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Il est exposé aux membres du Conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2020, présentés par les associations et examinés par la Commission « Vie associative et culturelle » réunie le 23 juin 2020.

Il est rappelé aux membres du Conseil que le dossier-type de demande de subvention a été transmis à chaque association dans le courant du mois de mai.

Sur proposition de la Commission, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- **D'ATTRIBUER et de VERSER les subventions pour l'année 2020 aux associations comme présenté dans le tableau ci-avant,**
- **DE DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2020 de la Commune,**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.**

**Objet : Bilan du restaurant scolaire et Réévaluation des tarifs des repas**

*Ce sujet est reporté au conseil municipal du 2 juillet 2020.*

**Objet : Fixation du nombre de membres du CCAS**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- de fixer la composition du conseil d'administration ainsi :

- du maire
- des 6 élus au sein du conseil municipal
- de 6 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein du département ou dans la commune

**Objet : Election des membres du Conseil d'Administration du CCAS**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Après avoir procédé aux élections :

Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS :

Mme BROUDIC, Mme DUMONT, Mme TAINGUY, Mme MIANNAY, M. QUERO, Mme OLLIC

Par ailleurs, les membres nommés par arrêté sont les suivants : Mme KISSOUN (secours catholique) ; M. CHARPENTIER (UDAF), M. PORCARULL, Mme GOUZER, Mme HINDRE, Mme LE BLAY

**Objet : Désignation des membres de la CCID**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Le Conseil municipal décide de désigner les membres suivants :

## MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

CIVILITE	PRENOM	NOM	ADRESSE	CP	VILLE	CIVILITE	SUPPLEANT
Monsieur	Daniel	GUILLEVIC	Kerras	56390	COLPO	Madame	Loic JAHIER
Madame	Isabelle	LE BLAY	La villeneuve	56390	COLPO	Monsieur	Jean Yves LE PICARD
Monsieur	Antoine	CARRE	119 rue Demay	45650	ST JEAN LE BLANC	Madame	Régine LE GOURIELLEC
Monsieur	Jean- Claude	POCARULL	3, lotissement des pins	56390	COLPO	Madame	Martine SPEGAGNE
Monsieur	Christian	ROBIC	6, allée Berthe Sylva	56390	COLPO	Monsieur	Denis EVENAS
Monsieur	Maurice	LEGUERNEUVÉ	4, avenue de la Princesse	56390	COLPO	Madame	Anne Marie KISSOUN
Madame	Françoise	JOSSIC	Kercadio	56390	COLPO	Monsieur	Patrick THEBAUD
Madame	Marie	LE LANN	Trébimoël	56390	COLPO	Monsieur	Thierry HINDRE
Monsieur	Freddy	JAHIER	10 rue Nationale	56390	COLPO		

**Objet : Lutte contre le frelon asiatique – soutien financier – Autorisation à signer la convention avec GMVA**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Monsieur Le Maire rappelle que face au caractère invasif du frelon asiatique et les risques, qui affectent tant la sécurité publique que l'économie apicole et l'environnement, il est proposé pour 2020 de soutenir financièrement la destruction des nids.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- **D'accepter le versement d'une subvention, selon les conditions fixées dans la présente délibération ;**
- **D'inscrire les crédits correspondants au budget 2020**
- **De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents en particulier la convention jointe à la présente délibération et d'accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.**

**Objet : Modification du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

VU l'avis du Comité Technique en date du 23 juin 2020 modifiant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la commune de Colpo,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT que l'IFSE est exclusive de toutes autres primes et indemnités de même nature à l'exception des indemnités en lien avec le temps de travail telles que notamment l'indemnité pour travail du dimanche ou des jours fériés,

CONSIDERANT que les montants fixés par l'organe délibérant doivent respecter les plafonds prévus par les textes en vigueur et que la prime peut être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires

CONSIDERANT que la collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents concernés et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- Prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes,
- Susciter l'engagement des collaborateurs,

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :**

- d'approuver les modifications du RIFSEEP

**Objet : Modification de la commission « Patrimoine – culture – Tourisme – Animation »**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Afin que toutes les commissions municipales soient soumises aux mêmes règles de fonctionnement, il convient de revenir sur cette commission.

Sa composition serait la suivante :

Président de la commission : M. Le Maire

Responsable de la Commission : Jean-Pierre LE GAL

Membres de la commission : Marie-Bernard BROUDIC, Marie-Laure GAIN, Nathalie DUMONT, Isabelle TAINGUY, Christine DUBIEZ-DAROCHA, Sandrine OLLIC, Sébastien BOURDAIS

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :**

- de se prononcer FAVORABLEMENT sur la nouvelle composition de la commission « Patrimoine-Culture – Tourisme-Animation ».

**Objet : Règlement Intérieur du Conseil municipal**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Cet acte fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante dans le cadre des dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales (article L2121-8).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

**- d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal**

**Objet : Morbihan Energie : désignation des délégués**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Le conseil municipal propose de désigner comme représentants titulaires :  
Freddy JAHIER et Christian BARBIER

**Objet : SIVU centre de secours de Grand champ : désignation des délégués**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

2 candidatures sont proposées :

- Freddy JAHIER
- Jean Pierre LE GAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

**- se prononcer FAVORABLEMENT sur la désignation de ces 2 délégués.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Affiché sous 8 jours et conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

En Mairie de COLPO le 29 juin 2020



Le Maire

Freddy JAHIER